



ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE SCIENCES MÉDICO-SOCIALES

www.santeetsociete.fr

**Compte-rendu d'entretien avec Mme Sabine Carotti,
Inspectrice générale de l'éducation nationale,
Sciences et technologies du vivant, de la santé et de la terre biotechnologies,
Sciences médico-sociales**

Paris, Ministère de l'enseignement supérieur, le 18 novembre 2016

Après avoir salué la nomination de Mme Sabine Carotti dans ses fonctions d'inspectrice générale de l'éducation nationale, l'Association nationale des professeurs de sciences médico-sociales, représentée par M. Francis Michaud, Président, et Mme Clotilde Furini, Vice-Présidente, introduit l'audience par la présentation des thèmes abordés.

Les échanges ont porté notamment sur la filière ST2S, les formations post-bac et la rénovation des diplômes.

La formation continue des enseignants et l'agrégation ont fait l'objet d'une réflexion partagée et constructive.

- **La filière ST2S**

Les disparités sont relativement importantes sur les territoires. Bien que l'offre de formation soit constante, la demande des familles varie en fonction de plusieurs critères : culturels, socio-économiques, sociologiques... motivation des élèves dans la poursuite des études, présence de bacs professionnels ASSP ou SAPAT sur le territoire.

Les derniers chiffres du Ministère (26 112 candidats au Bac ST2S en 2014 et 22 493 en 2016), montrent une diminution du nombre d'élèves dans la série au bénéfice des bacs pro de la spécialité dans certaines Académies.

Les élèves choisissent bien souvent le bac pro car les conditions d'accès semblent moins restrictives et l'inscription de stages dans la formation attirante tout en permettant une poursuite d'études en BTS et parfois une réussite dans certains concours sanitaires ou sociaux où leur admissibilité est facilitée par les règlements d'examen (concours d'aide soignant par exemple).

En 2016, 15 034 élèves étaient scolarisés en terminale ST2S dans le public et 7 137 dans le privé, soit 4,7% des effectifs de terminale, chiffre en diminution par rapport à 2013, 90,2% des lycéens de la série étaient des filles.

Les chiffres issus de la procédure APB relèvent que seuls 48% des élèves poursuivent des études après le bac dans l'enseignement supérieur. Les élèves qui s'orientent vers des concours ne sont pas comptabilisés. Or, la filière sanitaire et sociale est celle qui génère le plus de candidats vers des métiers accessibles sur concours. (voir la lettre 11 de l'APSMS sept 2016)

Le suivi de cohorte met en cause le problème de « l'ambition » pour certains élèves qui s'orientent après le bac ST2S vers un diplôme de niveau V ou IV.

25,6% des lauréats de concours IFSI sont issus de la filière ST2S, ce qui est un résultat satisfaisant lorsque l'on étudie le profil des candidats qui ont souvent effectué plusieurs années d'études dans l'enseignement supérieur.

Hormis les BTS SP3S, le BTS ESF et le DUT carrières sociales, l'APSMS interroge Mme l'Inspectrice sur les possibilités de créer d'autres filières pour des élèves issus de bac ST2S, un débat s'engage sur ce point.

- **Les formations post-bac et la rénovation des diplômes**

L'association comme les enseignants de STSS sont convaincus qu'il faut être à l'écoute de toutes les expérimentations pour imaginer une offre complémentaire aux formations existantes.

Ainsi l'expérimentation ProFan conçue dans le cadre de la mission confiée au recteur Jean marc Monteil se donne pour ambition de promouvoir et de qualifier de nouveaux contextes d'apprentissage pour répondre aux exigences des métiers du futur, notamment de la société numérique.

Dans notre secteur, il s'agit par exemple de mettre le focus sur la santé ou le social 3.0.

Ainsi des partenariats publics et privés s'organisent autour de la « Silver économie » dans le cadre du « Plan 500 000 formations supplémentaires » voulu par le Ministère (ex : Campus des Métiers et des qualifications à Lille)

Des référentiels écrits en « blocs de compétences » permettront de mieux répondre à une formation par alternance ou tout au long de sa vie ainsi qu'un tronc commun entre différents diplômes.

- Le BTS SP3S

2900 étudiants en 2016, la filière est toujours en développement et les résultats d'insertion dans la vie active sont satisfaisants.

Il reste à travailler la liaison avec les licences professionnelles ou les diplômes professionnels qui relèvent du management des organisations sanitaires et sociales

- Le BTS ESF

Il n'est pas remis en question, de nouvelles sections s'ouvrent.

Les travaux actuels du Ministère des Affaires sociales qui portent sur l'écriture des diplômes de travail social comme indiqué ci dessous feront l'objet de notre part d'une veille sur l'articulation entre le BTS ESF et d'autres poursuites d'études supérieures, notamment le DCESF.

- Le DUT Carrières sociales

Une 3ème année est en prévision pour un parcours permettant d'atteindre le niveau licence : elle pourra porter sur les métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle, intervention sociale : développement social et médiation par le sport...), DESJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle ou en sciences de l'éducation.

- Les diplômes de travailleur social

Le RAP (Référentiel des Activités professionnelles) est en écriture, 5 diplômes sont en rénovation : Educateur spécialisé, Educateur de jeunes enfants, Economie Sociale Familiale, Assistant de service social, animateur socioprofessionnel.

Il existera des tronc communs aux 5 diplômes. (filière éducative..)

- **Capet, agrégation et formation continue des enseignants**

- Le nombre de postes proposés au **Capet** est en progression, même si tous les postes ne sont pas pourvus du fait du faible niveau de quelques candidats. Généralement, les enseignants certifiés enseignent en lycée technologique. Très peu exercent en lycée professionnel, par nécessité de complément de service.

- Le nombre de places proposées à **l'agrégation** est en baisse en 2017, 6 postes pour un concours uniquement externe.

Les candidats sont pour la majorité enseignants, à moindre échelle, professionnels du secteur sanitaire et social. Tous les lauréats agrégés sont issus de l'enseignement et certifiés.

L'APSMS demande l'ouverture d' un poste en promotion sur liste d'aptitude.

Mme l'Inspectrice questionnera les services au Ministère.

Pour les préparations à l'agrégation, il existe des formations in situ comme pour les académies de Paris, Créteil, Versailles pour le concours interne, Nancy, pour le concours externe...

Les formateurs souhaiteraient une réunion de concertation organisée par les IPR pour mieux appréhender les attendus du concours.

Mme l'Inspectrice envisage d'étudier la possibilité de constituer une plate-forme nationale en lien avec une Université (sur le modèle existant en éco-gestion à Rennes).

L'entretien se clôture après 2 heures d'échange constructif et partagé.

L'APSMS remercie Mme l'Inspectrice pour la qualité des réponses apportées à nos questionnements.

Francis MiCHAUD et Clotilde FURINI,
Président et Vice-Présidente APSMS